

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 18

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rale, qui s'enroule et se déroule sous l'influence des changements de température. L'extrémité libre de ce ruban agit alternativement sur deux curseurs dont chacun fait corps avec une aiguille. On a ainsi l'aiguille des maxima et celle des minima. Cet appareil, recommandé par M. Wolf de Zurich, vient d'être introduit dans le grand réseau météorologique de la Russie, placé sous la direction de notre compatriote, M. le professeur Wild, précédemment à Berne.

M. Dufour cite à cette occasion quelques faits relatifs au système des observations météorologiques en Russie. M. Wild vient de réaliser dans cet immense pays une véritable conquête; il a obtenu: que les observations du baromètre seraient notées en millimètres; — que celles du thermomètre le seraient en degrés centigrades; — enfin, et surtout, que les registres d'observations seraient établis d'après le *Calendrier grégorien*. M. Wild a de plus établi son système d'observations sur la base du réseau suisse, en adoptant les mêmes heures, savoir: 7 heures du matin, 1 heure et 9 heures du soir.

Il résulte d'une statistique de M. Wild que l'on trouve une station météorologique:

En Suisse,	sur	560	kilomètres carrés.
Angleterre,	sur	2 070	»
Allemagne Nord	sur	3 472	»
Autriche,	sur	4 480	»
Italie,	sur	5 000	»
France,	sur	15 176	»
Russie d'Eur.,	sur	127 680	»

Notre pays se trouve ainsi au premier rang par l'importance qu'il accorde aux recherches météorologiques.

M. L. Dufour mentionne les travaux de Tyndall sur les matières en suspension dans l'air. M. Tyndall a fait sur ce sujet des conférences qui ont beaucoup occupé le monde savant, en France et en Angleterre. M. Dufour tient à rappeler les travaux antérieurs de MM. Schröder et Dusch, sur les propriétés de l'air filtré au travers du coton, travaux dont on ne paraît pas tenir compte aujourd'hui. Il y a 14 ans, M. Dufour, poursuivant des recherches analogues, présentait à la Société de la viande conservée pendant trente jours dans un flacon, en contact avec de l'air filtré.

M. L. Dufour répète devant la Société une expérience très curieuse de M. Gutry, dans laquelle on voit un corps très léger attiré par un diapason vibrant.

M. Cauderay montre comment on peut utiliser la chaleur solaire pour produire des inscriptions sur bois, en lieu et place de la marque à feu.

M. Guillemin donne le résultat de diverses recherches qu'il a entreprises sur les encres à copier.

M. Bieler cite le fait, observé à Lausanne et à Lyon, que des souris peuvent être atteintes de la *teigne* et la communiquer à l'homme, grâce à leurs promenades au milieu du linge de nos armoires.

M. le Dr Forel présente un gros bloc de quartz renfermant un filon ou une couche de granit; ce bloc, destiné au Musée cantonal, a été trouvé dans la Moraine glacière de Prévengères.

M. L. Dufour présente deux échantillons de câbles transatlantiques, l'un du câble anglais, l'autre du câble français. Ce dernier est formé de trois forts fils de cuivre entourés de couches alternantes de gutta-percha et de goudron. L'enveloppe extérieure qui, dans l'ancien câble, était formée de 128 fils de fer, est remplacée ici par 10 fils entourés de fil de chanvre.

M. L. Dufour indique le résultat de ses observations *siccimétriques* en 1869. L'année a présenté un excédant d'évaporation de 5^{mm}; d'après M. Marguet, la chute d'eau a été à Lausanne de 855^{mm}, en sorte que l'évaporation s'élève à 860^{mm}; la moyenne des années précédentes étant de 669^{mm}, on voit que l'année 1869 peut être rangée au nombre des années sèches.

Des observations siccimétriques, analogues à celles proposées et établies par M. Dufour, viennent d'être organisées en Russie par M. Wild.

M. le Dr Forel a repris le calcul du cube du lac Léman, en se fondant sur des sondages exécutés en 1815. Il arrive à

exprimer par 60 à 70 milliards de mètres cubes le volume de l'eau que renferme le lac.

M. le Dr Marcel présente des fragments de bois de chêne trouvés à la Barre et à la rue du Pont, à Lausanne, à 4 et 6 pieds de profondeur, lors des fouilles nécessitées par l'établissement des canaux pour l'eau des Cases; puis des fragments de fort jolies poteries trouvées à Vidy; enfin une réduction au dixième d'une pierre druidique appelée Pierre-aux-Ecuellles, située entre Lapraz et Mont-la-Ville.

M. le Dr Forel mentionne une particularité assez curieuse que manifestait, à la fin de l'hiver de 1868, la glace du lac de Bret. Elle présentait une structure basaltique, se prêtant à un clivage vertical très net. La même structure a été observée par M. le professeur Thury, de Genève, dans les glaciers naturelles du Jura. Elle doit être attribuée sans doute au retrait provenant des changements de température.

M. Ch. Dufour cite, à cette occasion, le fait observé par les pères du St-Bernard, que les avalanches se détachent toujours quand le ciel s'éclaircit et non par un temps couvert. Le moment le plus dangereux pour voyager dans la montagne, au printemps, est donc celui qui doit offrir le plus de tentation. M. Dufour pense qu'au moment de l'éclaircie du ciel le rayonnement se produit, il y a changement brusque de température, retrait subit de la neige et que, par suite, les attaches qui renaient la masse de neige se trouvent rompues.

S. C.

Les dégustateurs. — Dégustateurs émérites, les grands négociants et les principaux courtiers des pays de vignobles savent apprécier les vins avec une étonnante précision.

Il est très délicat et très complexe, cet art de la dégustation. Lorsque la liqueur sort à peine du pressoir, il faut juger de ce qu'elle sera dans cinq, huit, dix ans, établir un cours d'après son avenir probable. Il faut avoir le goût assez sûr pour n'être pas trompé par les vendeurs de mauvaise foi.

La dégustation des vins vieux offre bien d'autres nuances. Pour les maîtres, il n'en est pas d'insaisissables.

Celui qui serait admis à certains dîners entre grands connaisseurs assisterait à un curieux spectacle. Ces savantes agapes sont fréquentes dans le haut commerce. Les plus rares trésors de la vigne, les vins devenus introuvables y circulent à profusion. Chaque nouvelle bouteille que l'amphitryon fait circuler est accueillie au milieu du silence. On se recueille en flairant son verre, en le faisant miroiter aux feux du lustre. On y trempe gravement ses lèvres. Le plaisir a quelque chose de solennel. Il s'agit ensuite de donner son appréciation, d'indiquer le crû et l'année. Les opinions se croisent; chacun émet son avis en l'appuyant sur des raisons, sur des exemples. L'amphytrion, souvent perfide, tend des pièges, essaie d'égayer ses hôtes; mais s'il y réussit, l'honneur est sauf; il y a quelquefois des erreurs, jamais des hérésies.

J'ai entendu raconter l'anecdote suivante sur un négociant, mort depuis plusieurs années, qui passait pour le plus infallible dégustateur de Bordeaux:

M. X... se faisait fort de désigner le crû et l'année de n'importe quel vin classé dans la Gironde. Ses arrêts étaient articles de foi. Nul n'eût pu l'accuser de s'être trompé.

Cette science avait tourné chez lui à la monomanie. Ce n'était plus un homme, c'était un odorat et un goût; il ne vivait pas, il dégustait.

Un jour, son tilbury accroche un tombereau. M. X..., précipité contre une borne, reste étendu sur le pavé, le crâne fendu. On le transporte dans une maison voisine, et, en attendant l'arrivée d'un médecin, quelqu'un propose de laver sa blessure avec du vin vieux. Le maître de la maison court à sa cave, revient avec une bouteille poudreuse. On imbibe un linge. Un sillon de vin coule le long de la joue du mourant et va se perdre dans un coin de sa bouche. M. X... était toujours sans connaissance. Tout à coup, ses narines frémissent, ses lèvres s'agitent faiblement. On s'approche, on prête l'oreille pour recueillir ses dernières volontés, et l'on entend une voix, déjà râlante, murmurer ces mots :

« Pichon-Longueville, 1843. »

M. X... avait dit juste !

MÉMOIRES

de l'abbé François-Stanislas-Auguste VERNER de DAMBACH.

Nous passons ici sur plusieurs détails intimes concernant la famille du colonel Dambach, qui n'intéresseraient guère nos lecteurs. — Ensuite de diverses circonstances, le colonel perdit sa fortune et n'eut pour toute ressource qu'une modique pension de 1500 francs. Dès ce moment commença pour son fils toute une série de mauvais jours.

Reprenons ses mémoires :

III

Ainsi ruiné, mon père fut réduit à prendre un modeste garni, et comme il n'avait pas pour moi une bien tendre affection, ainsi que l'on a pu s'en convaincre par ce qui a été dit précédemment, je lui étais devenu à charge. Un père indigent qui n'aime pas, trouve onéreux le moindre sacrifice fait pour sa famille ; c'est ce qui déterminait mon père à me placer entre des mains étrangères. Je dois cependant rendre justice à ses intentions. S'il n'éprouvait pas de peine à se séparer de ma personne, ou que l'indigence lui imposât la nécessité de le faire, il ne voulait cependant pas que je fusse malheureux. Si je l'ai été, c'est que sa bonne foi a été trompée. Le baron avait sollicité de son ami Bernadote, ministre de la guerre, mon admission au collège de Liancourt ou de la Flèche, établissement destiné aux fils de militaires gradés. Le ministre lui répondit que je n'avais aucun droit pour y être admis, attendu qu'aux termes de la loi, il fallait que le père de l'enfant fût mort au champ d'honneur.

Mon père, désappointé de ce refus, ne savait que faire de moi. Ne pouvant plus continuer mon éducation, les maîtres que j'avais eu jusqu'alors furent congédiés. Livré à moi-même, j'avais les inclinations de mon âge, savoir une tendance à la paresse. Je cessai toute étude et comme mon père était obligé de s'absenter souvent pour sa liquidation, je profitais de ces fréquentes absences pour hanter de petits drôles de mon âge, fortifier ce que la nature avait mis en moi de mauvaises inclinations et en prendre qui m'étaient étrangères ; ainsi le mensonge, la négligence dans mes vêtements, le dégoût du travail qui m'auraient infailliblement perdu, si j'étais demeuré plus longtemps dans cet état de désœuvrement.

Un baron allemand, lié d'amitié avec mon père et qui le jugeait incapable de me bien élever, lui mit en tête de me confiner dans un hospice d'enfants pauvres, dont on avait changé le nom, à l'époque de la révolution. Il s'appelait auparavant l'hospice de la Pitié, nom qu'il porte encore maintenant, mais ce nom fut converti en celui d'hospice des *Enfants de la Patrie*. Malgré mes fautes, mes défauts et mes espiègleries, mon père n'eut jamais consenti à me reléguer dans une semblable maison, si le nom, ainsi converti, ne l'eût porté à croire que, dans cet asile, on y élevait pour l'état militaire des en-

fants bien nés. S'il eût pu se douter que j'allais être confondu avec une multitude d'enfants pauvres, abandonnés et mal élevés, son amour-propre au défaut de l'amour paternel, en eût été révolté. Si mon père n'était plus riche, il avait conservé cette fierté, si excusable à un homme qui a marqué dans la bonne société. Moi-même, malgré mes défauts, j'avais conservé dans le geste, dans le maintien, cet air qui nous distingue des êtres qui, égaux par nature, ne le sont plus par le rang et l'éducation. Sous le nom d'élève des *Enfants de la Patrie*, je fus donc admis au nombre des *Enfants de la Pitié*. Ce fut alors que j'éprouvai des souffrances aussi nouvelles que difficiles à exprimer. Lorsque je fis mon entrée dans ce lieu si triste, la révolution était encore dans sa force. Le doux nom de liberté était dans toutes les bouches et tout un peuple était esclave ! Sa devise était la *fraternité ou la mort*, et quelle fraternité ! Comment entendait-on cette sainte vertu chrétienne ! Nos rues, nos carrefours, nos échafauds étaient empoisonnés du sang de l'élite de la nation et cette nation se disait un peuple de frères. L'hospice de la Pitié, comme tout autre établissement en France, se ressentait de ces temps de crise et l'enfance ne fut pas même épargnée. Il me semble que les loups du temps comme celui de la fable, disaient au fils d'un noble qu'ils supposaient, en cette qualité, avoir voulu ou fait du mal :

.... Je sais que de moi, tu médis l'an passé.

— Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?

— Si ce n'est toi, c'est donc ton père.

Pour entrer dans cet épouvantable manoir, il fallait produire un certificat de pauvreté et son extrait de naissance. Sur le mien étaient inscrits les titres et qualités de mon père. Ce fut, sinon ma cédule de mort, du moins la cause des tourments et des disgrâces que je devais souffrir dans cet enfer où j'étais enterré vivant. Les maîtres de la maison auxquels l'éducation des enfants était confiée étaient la plupart de forcenés démagogues. Dès qu'ils surent que leur nouvel élève était le fils d'un *ci-devant*, ce ne fut plus qu'un cri de rage et d'indignation sur mon compte. « Il faut que ce petit Capet (sobriquet que l'on me donna dès mon entrée), il faut que ce petit *monsieur* chante avec nous la carmagnole ou nous la lui ferons bien sauter. » Allons, Capet, me disait les maîtres, ainsi que les enfants encouragés par leur exemple, allons, conviens que ton père était un oppresseur du peuple, un coquin de noble, ta mère une p..., et qu'il faut f..... tous ces gens-là à la petite fenêtre. » Malgré la conduite de mon père à mon égard, j'avais trop de fierté dans l'âme pour acheter mon repos à tel prix ; dès lors, mon corps ne fut plus qu'une plaie. C'était à qui me rebuterait et m'accablerait le plus d'injures grossières. Celui-ci me crachait contre, celui-là prenait salement des immondices dans ses mains et m'en frottait le visage ou mes vêtements de grosse bure ; un autre me donnait des coups de pied, un autre des coups de poing, un autre encore des coups de sabot, avec une abominable cruauté. Les maîtres eux-mêmes, témoins de ces infamies, faisaient éclater des rires barbares et se moquaient de mes cris et de mes pleurs, si j'avais recours à la plainte. Si quelqu'un d'entre ces maîtres prenait en considération mes tortures, un autre lui répondait : « Allons donc, citoyen, penses-tu que l'on doive des égards à ces misérables nobles, à ces chiens d'aristocrates ? Eh ! la conduite de son père ne justifie-t-elle pas les traitements qu'endure le fils, puisqu'il l'a placé lui-même entre les mains de braves sans-culottes comme nous ? Quand on exterminerait cet extrait de gentilhomme, y aurait-il si grand mal à cela ? » Enfin, la passion était poussée si loin, que la défense expresse qui avait été faite en ce temps-là, de ne point frapper les enfants, ne me concernait point, selon eux. L'on me mit à carder de la laine, et si je n'avais pas rempli ma tâche, on me donnait vingt-cinq ou trente coups de nerf de bœuf sur les épaules, ou bien le fouet avec un martinet de peau d'anguille. En tête de ce martinet était une olive plombée pour donner aux branches plus de force. J'ai été mutilé jusqu'au point de ne pouvoir m'asseoir pendant une semaine entière.

(La suite au prochain numéro.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.